

COMMUNE DE SAINT-LAURENT
PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
08 AVRIL 2024

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 03 avril 2024, s'est réuni à la salle de réunion de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

PRÉSENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE-GIRAUDEAU Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, LONDERO Bernard, DELMAS Manon, CLUA Guy, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, CUEVAS Patricia, FRAU Emilie, BOUSQUET Thomas.

POUVOIRS : HENAFF Ludovic à DELOGE-GIRAUDEAU Stéphanie, CUEVAS Patricia à MINER Bernadette.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote du compte de gestion 2023.
2. Vote du compte administratif 2023.
3. Affectation du résultat.
4. Vote du budget 2024.
5. Vote des taux d'imposition 2024.

Vote du Compte Administratif 2023.

Madame le Maire se retire et le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame GHILARDI Stéphanie vote, à l'unanimité (pour 10 ; contre 0 ; abstention 0) le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	246 891,00
	Réalisé :	128 400,21
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	246 891,00
	Réalisé :	137 252,30
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	698 338,00
	Réalisé :	361 986,23
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	698 338,00
	Réalisé :	713 378,74
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	8 852,09
Fonctionnement :	351 392,51
Résultat global :	360 244,60

Vote du Compte de Gestion 2023.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par M. le Trésorier d'Agén à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et à l'unanimité (pour 12 ; contre 0 ; abstention 0) le Compte de Gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote de l'affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, réuni sous présidence de Madame le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 9 558,86 €
- un excédent reporté de : 341 833,65 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 351 392,51 €

- un excédent d'investissement de : 8 852,09 €

Soit un excédent d'investissement de : 8 852,09 €

Décide, à l'unanimité (pour 12 ; contre 0 ; abstention 0), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	351 392,51 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	351 392,51 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	8 852,09 €

Vote du budget 2024.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, à l'unanimité (pour 12 ; contre 0 ; abstention 0) : vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 201 500,00 €

Recettes : 201 500,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 674 611,00 €

Recettes : 674 611,00 €

Vote des subventions allouées aux associations pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue aux associations les subventions ci-après :

ASS. Coopérative scolaire	200
ADMR Services ménagers	100
ADMR services soins	100
Amicale sapeurs-pompiers	200
ASS. Donneurs sang	200
ASS. Les doux dingues	50
ASS. Parents élèves école St Laurent	200
ASS. Sports et loisirs Laurentais	600
Basket club Portais	500
Comité anciens comb Alg, Tunisie, Maroc	100
Comité des Fêtes St Laurent	600
Cyclo club Deux Rives	50
FNATH	50
La Cordée Garonnaise	350
Prévention routière	100
Sté Chasse	150
U.S. Port Ste Marie/Feugarolles	500
U.S.P.L.	500
Asso. Climatologique	50
Asso, pêcheurs portais	150
ASPRES 47	200
Mots à Maux	50
	5 000

Vote des taux d'imposition 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (pour 12 ; contre 0 ; abstention 0), les taux d'imposition pour l'année 2024, sans augmentation, comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 44,36 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 87,76 %
- Contribution Foncière Entreprises : 23,12 %
- Taxe d'Habitation 18.03 %

Séance levée à 19 h 12.